



# AVIVO GENEVE

ASSEMBLEE GENERALE

MARDI 25 AVRIL 2017

MAISON DES ASSOCIATIONS

PROCES-VERBAL / COMPTE-RENDU RESUME

84 membres sont présents (Excusé: Gérald Crettenand)

## 1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2016

L'ordre du jour est accepté.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2016 est accepté (il n'en est pas demandé lecture).

## 2. Nominations des scrutateurs

Deux scrutateurs sont nommés pour d'éventuels décomptes de voix.

## 3. RAPPORTS

### 3.1 Rapport du président (Jean Spielmann)

Les différentes activités de l'AVIVO se sont bien développées. Les batailles au niveau cantonal ont répondu aux demandes des gens. Un point noir : notre pétition pour le maintien du Chalet Florimont a été déposée. Une seule voix en commission a voté pour le maintien (voir article dans le journal de mai). Le Grand Conseil se prononcera prochainement. L'activité devrait être suspendue pendant une année.

Sur le projet de réforme fédéral Prévoyance vieillesse 2020, le journal présentera un cahier supplémentaire de 8 pages dans les prochaines parutions du journal. La population n'a pas conscience de ce qui est en train de se passer. Le référendum est lancé (feuille de signature dans le prochain journal).

Pour éviter un rejet du projet, qui a été soumis à consultation, il a été décidé de faire une réforme "furtive", en échelonnant les différentes mesures et en rendant le projet le plus complexe possible.

Quelques exemples:

La TVA va être augmentée de 0,6%. 0,3% sont enlevés à l'AI et transférés à l'AVS. Les autres 0,3% interviendront en 2021. On a décidé de lier ce vote à l'acceptation d'un ensemble d'autres mesures législatives (54 lois) qui ne peuvent entrer en vigueur que si le peuple accepte cette faible augmentation de la TVA. Il y a ainsi un grand risque que si la TVA est acceptée le 24 septembre, le peuple ne pourra pas se prononcer sur les autres mesures (augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes; baisse du taux de conversion pour le 2ème pilier, qui amènera pour les futurs retraités une baisse des rentes de 386 frs par mois (et plus pour les couples), de loin supérieure aux 70 frs d'augmentation promis... pris dans la caisse de l'AVS).

On aurait ainsi plusieurs AVS ! L'âge de la retraite pour les femmes passerait à 65 ans (augmentation progressive sur 4 ans), alors que leurs rentes sont en moyenne de 37% plus faibles que celles des hommes, et que l'égalité des salaires n'est pas réalisée !

Quant à la retraite flexible (de 62 à 70 ans), pour ceux qui travailleront jusqu'à 70 ans, l'augmentation de leur rente ne sera que de 22% (actuellement 31%). Pour les femmes, en revanche, on ne tiendra pas compte du passage de l'âge de la retraite de 64 à 65 ans pour une augmentation de leur rente !

Le système suisse du 2ème pilier basé sur la capitalisation a accumulé un montant énorme de 800 milliards de francs, ce qui représente plus de 110% du produit intérieur brut (en moyenne 5 à 7% dans l'OCDE). La baisse du salaire à partir duquel il faudra cotiser au 2ème pilier va induire de très hauts frais

administratifs (libre passage, petits boulots en parallèle, etc.), ces frais étant évidemment prélevés sur le capital investi ! Actuellement, on parle déjà de frais cumulés de près de 40% sur la longue durée des placements. Ce travail est déjà effectué pour l'AVS, on va faire le travail deux fois. L'AVS est utilisée comme roue de secours pour sauver le 2ème pilier (intérêts déjà négatifs sur les placements). La plupart des pays renoncent aux systèmes basés sur la capitalisation.

Le projet est extrêmement compliqué, et on est choqué de la manière avec laquelle les choses sont présentées dans la presse. On ne dit pas que pour les retraités actuels, il n'y a pas d'augmentation prévue, mais qu'ils subiront l'augmentation de la TVA, que cette réforme va transformer notre système de retraite et supprimer l'universalité de l'AVS, le pilier principal de notre édifice social, qui doit permettre de vivre dans notre pays.

Il faut donc faire aboutir ce référendum (attention une liste par commune). L'AVIVO fournira des exemples précis des différents aspects de ce projet, qui n'a passé aux chambres fédérales qu'à une voix près !

D'autres batailles sont encore à mener : une caisse d'assurance maladie publique (et pas unique), une assurance dentaire.

Les responsables des différents services vont présenter leurs activités dans leurs rapports. Il est important de se retrouver ensemble dans différents loisirs (courses, voyages, danse, Tai Chi, chorale, pétanque, etc.). Le nombre de nos membres est en augmentation (près de 10'000). Mais il faut remplacer près de 500 départs chaque année...

L'AVIVO tourne grâce aux cotisations et aux dons de ses membres, garants de son indépendance et sa liberté d'action. L'Etat de Genève n'a on le sait pas pris le relai de la subvention de la Confédération, il a gardé l'argent dans sa caisse.

Questions / discussion :

- M. J.-Fr. Courvoisier - Autres éléments importants : la sécurité, le danger des centrales nucléaires. Votation sur la loi sur l'énergie (voir prise de position en faveur de cette loi dans le journal)
- Projet à Berne sur les rentes complémentaires. Jean Spielmann signale qu'il y a de plus en plus de gens qui font appel à ces prestations complémentaires, suite aux difficultés qui augmentent (assurances maladies, loyers, etc.). Les dépenses explosent. L'AVIVO lutte pour que ceux qui y ont droit fassent la demande pour recevoir ces prestations. Là où l'AVIVO est présente, la part des gens qui reçoivent ces prestations est plus élevée.
- Tarifs TPG : il n'y a pas d'amélioration des prestations et des services, il faut s'opposer aux hausses de tarifs. On va voter le 24 mai (article spécial dans le journal de mai).

### **3.2 Rapport du trésorier (rapport complet en annexe)**

Philippe Crottaz signale que les comptes de 2016 clôturent par un léger excédent de CHF 25'792,83 qui vont permettre de diminuer la dette comptable. Les cotisations représentent environ la moitié des recettes. La subvention de la Ville de Genève s'élève à CHF 159'800.-. La permanence d'impôts génère un peu plus de CHF 80'000.-, grâce aux près de 4000 heures de travail des bénévoles. L'AVIVO emploie quatre personnes à plein temps, une à 80% et une autre à 50%.

### **3.3 Rapport des vérificateurs des comptes (rapport complet en annexe)**

Un des deux vérificateurs, M. Roulin, lit le rapport des vérificateurs qui propose d'accorder la décharge au comité.

### **3.4 Rapport de la société fiduciaire (rapport complet à disposition)**

Monsieur Claude Marcet, expert fiduciaire, a contrôlé le bilan et les comptes 2016 (sous réserve de l'art. 729b al.2). Si l'AVIVO est comptablement en situation de surendettement, la trésorerie est assurée par le fait que les cotisations de l'année en cours sont pour une large part encaissées à la fin de l'année précédente. Les comptes sont conformes à la loi et aux statuts.

La fiduciaire propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2016.

- Jean Spielmann rappelle que le montant total des dépenses s'élève à environ CHF 1'242'000.- par an. L'endettement, conséquence de la suppression de la subvention de la Confédération, est réduit année après année. La situation reste sensiblement tendue et demande un suivi attentif de nos dépenses. La souscription de l'automne permet à la fois de réunir un montant important, même après déduction des frais postaux, et d'enregistrer de nouvelles inscriptions de membres.
- Question sur le nombre de membres : le journal est envoyé à 8500 exemplaires, les cotisations de couples compliquent un peu l'analyse. Actuellement, en 2016, on n'est pas loin de 9'300 membres. il est difficile de donner un chiffre précis (cotisations en retard, décès non annoncés). Les subventions, c'est bien, mais il faut aussi assurer son indépendance. L'Etat ne nous donne pas d'aide financière, alors que souvent l'AVIVO se charge de situations individuelles qui le concernent.

#### **4. Vote sur les rapports**

Les rapports (président, trésorier, vérificateurs, fiduciaire) sont acceptés à l'unanimité.

Le mandat du trésorier est confirmé à l'unanimité.

#### **5. Election des membres du comité (un tiers et remplacements)**

Sont proposés à réélection **Grégoire Carasso, Gérald Crettenand, Christian Grobet, Janine Jeannet et Henriette Stebler**.

Nouvelles candidatures :

**Roger Deneys** se présente, fils de Heidi Deneys, qui a été présidente de l'AVIVO Neuchâtel, vice-présidente de l'AVIVO SUISSE. Ayant des beaux-parents en EMS, il s'intéresse aux questions relatives à la santé et aux finances publiques, est prêt à s'engager sur le long terme. Il siège au Grand conseil (PS).

**Jean-Luc Widler**, né à Plainpalais en 1942, a travaillé toute sa vie dans l'industrie pharmaceutique, et s'est engagé dans l'humanitaire (Terre des Hommes). Il est membre de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, de la Fédération genevoise des associations d'handicapés et de leurs proches (FÉGAPH), d'AGILE au niveau national. Pour lui, avec l'AVIVO, il y a des combats communs à mener (prestations complémentaires, rentes AI et AVS).

- Jean Spielmann rappelle qu'un des buts de l'AVIVO est de s'occuper des personnes handicapées (vue, ouïe, mobilité). Il est utile d'avoir dans notre comité des personnes qui peuvent nous informer ou nous rendre attentifs aux problèmes qu'elles rencontrent. Pascale Perrottet, qui est aussi malvoyante, est déjà membre du comité. Jean-Luc Widler viendra renforcer le comité dans ces activités.

Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

#### **6. Election de deux vérificateurs des comptes et d'un suppléant**

Un des vérificateurs arrivant en fin de mandat, Anna Spielmann est élue à l'unanimité comme suppléante, venant compléter le trio comprenant aussi de Maurice Roulin et de Jean-Jacques Maillard.

#### **7. Cotisations**

Les montants des cotisations restent inchangés.

## **8. Rapport de la responsable de l'administration et du journal "espaces" (rapport complet en annexe)**

Annette Zimmermann, vice-présidente, lit le rapport de Nathalie Schmitt, responsable de l'administration et du journal "espace", en congé maladie.

Le personnel du service administratif se compose d'une responsable administrative travaillant à 100%, une personne gérant les loisirs, les courses et les voyages (80%) et d'une réceptionniste (50%). Près de 8000 contacts ont été assurés (téléphones, passages au secrétariat, ventes et distribution de billets, inscriptions aux courses et voyages, etc.).

Suite à de nombreuses demandes d'adhésion, la gestion du fichier des membres par Claude, avec l'aide de Babette, bénévolement, est une lourde tâche. On les remercie. En 2016, près de 9300 personnes ont payé une cotisation. 70 bénévoles ont bénéficié d'un abonnement gratuit, ainsi que 140 associations partenaires (échange).

La permanence d'impôts, ouverte du lundi au mercredi pendant trois mois, grâce à l'appui d'une trentaine de bénévoles, a permis de remplir environ 1800 déclarations, dont 200 arrivées après la fermeture de la permanence... Deux EMS nous confient aussi les feuilles de leurs résidents.

Le site internet est géré de main de maître par Daniel Jeanneret. Ce site comporte de nombreuses informations sur nos activités et le journal y figure intégralement, dès sa parution.

Le journal "espace" qui a paru 11 fois en 2016, nous permet de communiquer régulièrement avec nos membres.

Un grand merci à tous les bénévoles dans les nombreuses activités : tricot, pétanque, Tai-Chi, thé dansant, chorale, cinéma, etc.

## **9. Rapport de la responsable de l'Office social (rapport complet en annexe)**

Le rapport de l'Office social est présenté par sa responsable, Marianne Ricci. L'Office social fonctionne avec deux assistantes sociales, dont la responsable du service, et une secrétaire/réceptionniste.

Les deux assistantes sociales ont effectué en 2016 1'396 consultations individuelles, recevant en moyenne 15 personnes par semaine, principalement des femmes âgées de 70 à 79 ans. Les motifs de consultation prédominants restent les prestations complémentaires, la préparation à la retraite et les questions de fiscalité et de successions. On a constaté une hausse des démarches liées aux révisions du Service des prestations complémentaires (SPC).

L'année a été marquée par des modifications de loi concernant l'assurance maladie (diminution pour des bénéficiaires de prestations complémentaires de subsides d'assurance maladie) et de la régularisation de situations concernant les biens non déclarés au SPC.

L'Office a collaboré à la préparation de la permanence d'impôts. Il a tenu des journées spéciales pour renseigner les membres et les aider pour d'éventuels changements de caisse maladie.

On observe une difficulté croissante à s'y retrouver dans des formulaires difficiles à comprendre et pour la multitude de justificatifs précis à fournir dans des délais relativement courts.

## **10. Rapport de la responsable des loisirs (rapport complet en annexe)**

Le rapport est lu par Catherine Davat, responsable du Service des Loisirs.

La principale tâche du service consiste à organiser des voyages et des courses, avec un choix qui puisse satisfaire tous les goûts et toutes les bourses, en cherchant à obtenir le meilleur rapport qualité/prix, en évitant les intermédiaires, dans un environnement de rude concurrence ! Les programmes sont publiés dans le journal, et disponibles sur notre site internet. En 2016, des voyages et des courses d'un jour ont été organisés pour un total de 137 jours (50 sorties d'une journée et 87 jours de voyage).

Des nouveautés en 2016 : "Les pieds sous la table", un repas de midi une fois par mois organisé dans un restaurant à Genève. Un moment de convivialité pouvant être complété par une visite (par exemple le Musée CICR). A noter aussi des cours de Tai Chi et des massages "Vitalité Seniors" par une thérapeute remboursée par les caisses maladie avec 20% de réduction pour les membres de l'AVIVO.

En 2016, 1'667 billets de spectacles et de concerts à prix réduits ont été vendus. 330 billets gratuits (offerts par différents prestataires) ont été offerts (Cirque Knie, carte OSR, MEG).

Dirigée par Sylviane Baillif et Paul Hess, la chorale Chant'AVIVO, forte de sa trentaine de membres, se réunit chaque semaine. Elle a assuré - bénévolement - une dizaine de concerts en EMS.

Un atelier de tricot se réunit une fois par semaine (tricots pour les bébés et les enfants jusqu'à cinq ans, vente au profit de l'AVIVO).

Un "thé dansant" est offert à nos membres tous les 15 jours dans nos locaux. Plusieurs fois par année, un thé dansant est organisé au Cabaret du Monde à Bonneville, très apprécié par les danseurs, avec un orchestre différent chaque dimanche.

La traditionnelle Fête de Noël a eu lieu au Théâtre du Léman devant près de 1'000 spectateurs. Animée par Sarkis Ohanessian, elle a permis d'entendre la chorale Chant'AVIVO, un imitateur, Marc Olivier, et d'assister au spectacle donné par des jeunes artistes de l'association "Une fois un cirque", sans oublier les vœux et les discours des représentants de la Ville de Genève qui nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation.

Question et remarque dans le public :

- Quand aurons-nous une assurance maladie avec des primes liées aux revenus ?
- L'AVIVO devrait s'opposer à ceux qui veulent effectuer des coupes dans les subventions à la culture.

## **11. Divers**

- Question sur l'accessibilité aux véhicules des TPG pour les personnes à mobilité réduite. S'annoncer aux chauffeurs des bus et des trams, monter à l'avant ? Jean-Claude Widler suit ces questions, qui ne concernent pas que l'accès aux véhicules des TPG, mais aussi l'accès dans les bâtiments publics. Il y a des handicaps visibles, et d'autres qui ne le sont pas (surdité, malvoyance, maladies mentales). Des places sont réservées pour les personnes handicapées à l'avant (cannes).
- Jean Spielmann indique que le comité de l'AVIVO va se préoccuper de ces problèmes et intervenir auprès des autorités : bancs dans les gares, arrêts TPG, feux de signalisation pour piétons trop courts, accès aux toilettes publiques, etc.

Annette Zimmermann donne quelques informations sur les activités de l'AVIVO :

- La chorale, dirigée alternativement par deux personnes, se réunit tous les lundis après-midi. Avis à celles et ceux qui désirent partager cette activité ! La chorale de l'AVIVO se produit régulièrement dans les EMS.
- Des films sélectionnés par nos soins sont projetés au CinéLux, à la Jonction.
- Documents à disposition sur les activités de la FAAG (comment se nourrir sainement)
- Un exemplaire du journal Le Courrier est distribué aux participants à cette assemblée. On recommande de s'abonner à ce journal, qui traite de nombreux thèmes et de causes sociales que nous défendons.

Jean Spielmann

Président